

Compte Rendu CFDT Équipement de la réunion du 26 juillet 2007 sur la mise en place de groupes de travail sur la réorganisation du ministère

La réunion était présidée par Philippe LEDENVIC, directeur-adjoint du Cabinet.

Étaient, entre autres, présents au titre de l'administration : Dominique MORTELECQ conseiller social, Hélène JACQUOT-GUIMBAL et Nathalie HOMOBONO.

Pour la CFDT étaient présents : Véronique THYS et Louis DAT pour l'Équipement, Didier MOSIO pour l'Écologie, Albert AMBOISE pour les DRIRE (Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) et Priscilla DE ROO pour la DIACT (Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, ex-Datar)

Cette réunion est présentée comme une première rencontre pour aborder la question de l'organisation du nouveau ministère et les méthodes pour y parvenir.

La tâche est totalement inédite puisqu'il s'agit de créer un nouveau ministère « sans faire table rase du passé mais en s'appuyant pleinement sur les cultures et les structures qui pré-existent ».

P.LEDENVIC explique que cela nécessite de bien réfléchir au sens et aux enjeux que doit porter ce ministère. « Ce que l'on doit inventer, c'est une approche de l'ensemble des secteurs qui soit une démarche de développement de la société française de demain et qui réponde à nos besoins sans mettre en cause les générations futures ».

L'enjeu majeur est de réfléchir à un fonctionnement entre de nombreuses interfaces, avec des services qui communiquaient peu entre eux.

La biodiversité des différentes compétences doit être conservée.

La phase initiale va porter sur la réflexion autour des grands enjeux du « grand » ministère et sur son organisation. Rien n'est pré-défini sur le fond.

P.LEDENVIC précise que les ressources humaines et les moyens sont à traiter en parallèle car la construction de ce ministère n'est pas que structurelle et organisationnelle, elle est surtout humaine et il faut traduire cet esprit dans les faits.

L'attention du ministre BORLOO a été attirée, lors des bilatérales, sur les engagements qui n'ont pas été tenus par son prédécesseur. Le cabinet sera attentif à « conserver en mémoire ce que M.BORLOO a pris comme engagements ».

Le chantier de cette réorganisation associera ministère des finances, de l'ex-industrie, de l'agriculture et de l'intérieur. La vitesse de travail sera raisonnable car les agents semblent manifester une forte attente de visibilité et qu'il est nécessaire de régler tout ce qui est anxiogène.

FO s'étonne des difficultés rencontrées au sujet du nombre de participants admis à cette réunion et rappelle que son organisation et le changement de périmètre du ministère

exigent la présence de militants plus nombreux que ceux autorisés par l'administration. (Il est à noter que les participants au titre de FO étaient plus d'une dizaine)

P.LEDENVIC leur répond que la représentation des syndicats est un chantier en soi et qu'un groupe de travail spécifique sur ce sujet sera mis en place.

La CFDT rappelle que les agents du Ministère ont déjà dû subir une véritable révolution dans le cadre de la décentralisation, qu'il y a une perte de cohésion au niveau du recrutement, des carences en terme de gouvernance et que l'évolution vers une gestion régionale nécessite d'avoir rapidement des règles précises en terme de gestion, de formation et de structures (écoles, CIFP). Il est nécessaire de fixer des dates butoir et d'avoir un calendrier cohérent.

P.LEDENVIC précise que le ministre doit rendre sa copie en fin d'année et qu'il y aura donc des calages permanents entre maintenant et la fin décembre.

La réorganisation ne sera pas terminée à la fin de l'année. Il faut construire une vision partagée pour une mise en œuvre sur 2/3 ans. Le souci du cabinet est de ne pas avoir de visions ou d'expressions divergentes avec la RGPP.

(NDLR : Pour rappel, la RGPP est la Révision Générale des Politiques Publiques. Elle a pour mission de remettre à plat l'ensemble des missions de l'État « sans tabou ni a priori », pour adapter les administrations aux besoins des usagers et veiller à ce que les services publics soient efficaces « au moindre coût ». Des audits sont mis en place dans les Ministères et les propositions de réformes qui en découleront seront avalisées par le Conseil de la Modernisation des Politiques Publiques, présidé par le président de la République. Chaque ministre sera ensuite chargé de les mettre en œuvre dans son ministère).

P.LEDENVIC donne le calendrier des principales opérations du projet MEDAD :

Août 2007 : « Cahier de vacances sur les missions et l'organisation » et calage avec le travail sur les RGPP.

Début septembre 2007 : Calage de la communication sur le projet, séminaire des directeurs et annonce des pôles régionaux auprès des préfets de région

Mi-septembre 2007 : Définition de l'organisation cible pour les fonctions support/stratégie du MEDAD, plan de mise en œuvre et au niveau territorial, préfiguration du cadre de travail et de la méthode

Fin septembre 2007 : Définition des orientations à explorer pour l'organisation centrale, réunion d'information auprès de l'encadrement d'administration centrale, séminaire des directeurs régionaux

Octobre 2007 : En continu, articulation avec le Grenelle de l'Environnement, préfiguration de l'organisation centrale sur le sectoriel, équipes projet par direction opérationnelle cible, constitution d'équipes projet par région avec les départements, travaux programmés jusqu'au printemps 2008

Décembre 2007 : Préfiguration de l'organisation centrale, fixation des choix, points d'étapes par travaux notamment sur la fusion DRIRE/DIREN

Premier semestre 2008 : Mise en place de la nouvelle organisation et plan d'accompagnement RH, achèvement des travaux de conceptualisation

Année 2008 : Mise en œuvre 2008/2009 au niveau territorial en fonction des modalités et du phasage retenu.

Les chantiers de réflexion doivent être engagés le plus tôt possible, être listés afin que les services puissent réaliser un diagnostic et un état des lieux partagés.

Une liste indicative est proposée :

- Compétences (GPEC, mobilité, formation...)
- Carrières et statuts (recrutement, avancement, promotions, régime indemnitaire...)
- Conditions matérielles (conditions de travail, questions immobilières...)
- Relations sociales (représentation, représentativité, communication interne, dialogue social...)
- Action sociale

Les syndicats s'étonnent de ne pas y voir aborder les missions du ministère.

P.LEDENVIC répond que le ministre n'a pas encore reçu sa lettre de mission car elle n'est pas finalisée et sera un élément de base pour la réflexion des groupes de travail.

Au niveau du budget du MEDAD, une seule et même mission devrait regrouper tous les crédits. Le ministre « se bat » pour que le budget soit à la hauteur des enjeux et des attentes. Les missions des entités regroupées au sein du MEDAD ne sont pas remises en cause.

En ce qui concerne les Parcs, il n'y a rien de nouveau.

Au sujet des établissements publics, c'est « un vrai sujet ». On ne peut pas y réfléchir en parallèle mais mener cette réflexion de front est difficile.

Un chantier de réflexion sur les missions est rajouté à la liste indicative et le thème des établissements publics (plus de 150 EP ou établissements sous tutelle) y sera abordé.

P.LEDENVIC rappelle « qu'il faut construire du nouveau sans nier l'ancien ».

Il s'engage à donner des informations précises sur les effectifs.

« L'objectif de construire un nouveau ministère ne veut pas dire qu'il va y avoir des réductions d'effectifs, même si on peut comprendre les choses comme ça. »

Au sujet des élections, le gouvernement s'est interrogé et a demandé un avis au Conseil d'Etat. Les ex-ministères peuvent fonctionner comme maintenant pendant 6 mois, soit jusqu'à la fin de l'année, ensuite, il faudra choisir soit un CTPM unique, soit plusieurs avec un décret dérogatoire.

La CFDT se félicite de ne pas voir de dissonances majeures au niveau syndical sur le dialogue social mis en place ce jour et confirme que notre attente est réelle. Elle souhaite que la médecine du travail et l'hygiène/sécurité soient rajoutées dans les sujets abordés dans les groupes de travail et rappelle que toutes les négociations doivent être validées dans les instances paritaires concernées, ce que confirme P.LEDENVIC.

Pendant le mois d'août, le ministère va procéder à un état des lieux et la constitution des groupes de travail sera faite en septembre.

L'Administration rappelle que 20 participants par groupe permettrait d'optimiser les débats.

L'équipe « Projet MEDAD » est composée, au niveau de l'administration, par P.LEDENVIC, D.MORTELECQ, P.REDOULEZ(SG/SPSM), H.LEDUC (DRIRE), A.MEIGNIEN (DDEA 78).

Le calendrier prévisionnel des réunions sera calé courant août.

La CFDT rappelle qu'il serait judicieux d'être en possession des documents afférents à ces réunions dans un délai raisonnable, et non en séance comme c'est bien souvent le cas.